

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

Secrétariat Général
BG/HB "CR 20 novembre 2017"

L'An Deux Mil Dix-sept, le vingt novembre,
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le 14 novembre 2017,
s'est assemblé à vingt heures, dans la salle du Conseil,
sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Président du Territoire Paris Ouest La Défense.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et informe le Conseil qu'à la suite de la démission de Madame Christiane RADENAC, Madame Valérie DELHAYE est déclarée installée dans ses fonctions de conseillère municipale, conformément à l'article L. 270 du code électoral.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Monsieur Richard CROCHE.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 39 présents à l'ouverture de cette séance :

	Présent	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	X	
Mme Marie-Pierre LIMOGES	X	
M. Eric CESARI	X	
M. Daniel COURTES		M. Patrick GIMONET
Mme Nicole PERNOT	X	
M. Patrick GIMONET	X	
M. Jean SPIRI	à partir du dossier n°2	
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X	
M. Bernard ACCART	X	
Mme Charazed DJEBBARI		M. Yves JEAN
M. Yves JEAN	X	
Mme Sandrine LOCQUENEUX	X	
M. Serge DESEMAISON		M. Arthur SAINT-GABRIEL
Mme Laetitia DEVILLARS	X	

	Présent	Procuration à
Mme Nathalie RENAULT	X	
Mme Marion JACOB-CHAILLET	X	
M. Hervé de COMPIEGNE	X	
M. Michel GEORGET	X	
Mme Catherine MORELLE	X	
M. Arthur SAINT-GABRIEL	X	
M. Guy RAYER	X	
Mme Christine FRANCOZ	X	
Mme Martine BORAGNO	X	
Mme Solange ROSSIGNOL	X	
M. Jean-Michel HU YANG	X	
M. Hervé CHATELAIN	à partir du dossier n°2	Mme Martine BORAGNO jusqu'au dossier n°1
M. Stéphane FICHANT	X	
Mme Catherine ECRAN	X	
Mme Maria GARCIA	X	
M. José DO NASCIMENTO	à partir du dossier n°2	M. Eric CESARI jusqu'au dossier n°1
Mme Blandine POULIQUEN		M. François LATTOUF
Mme Bouthaina SEBBATA		M. Guy RAYER
M. François LATTOUF	X	
Mme Sybille d'ALIGNY	X	
M. Reynald MONGIN		Mme Nicole PERNOT
Mme Stéphanie SOARES	X	
Mme Caroline CORNU		Mme Catherine MORELLE
M. Khalid AIT OMAR	X	
M. Pierre LAROCHE		Mme Christine FRANCOZ
Mme Diane ZEITOUN		M. Marcel POUJADE
M. Jean-Philippe ELIE	X	
M. Karim LARNAOUT	X	
Mme Cécile BOUCHERIE	X	
M. Alban THOMAS	X	
M. Richard CROCHE	X	
Mme Floriane DENIAU	X	
Mme Dominique FRATELLIA	X	
M. Arash DERAMBARSH		Mme Dominique FRATELLIA
Mme Ghizlaine GUESSOUS	X	
M. Marcel POUJADE	X	

	Présent	Procuration à
Mme Maria COTORA	X	
Mme Aline DELOBEL	X	
Mme Valérie DELHAYE		M. Michel GEORGET

Soit :

Conseillers municipaux présents :	39
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	13
Conseillers municipaux absents, non représentés :	01

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2017 qui a été transmis par courriel le 18 octobre 2017.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un vœu de retrait de la mesure gouvernementale concernant la baisse significative de l'APL imposée aux bailleurs sociaux et d'engagement par le Gouvernement d'une véritable concertation avec les Collectivités locales et les différents acteurs du logement social.

Délibération adoptée par 53 pour

Après avoir fait appel aux candidatures,

Madame Martine BORAGNO déclare être candidate au poste du sixième Adjoint au Maire.

PROCEDE à l'élection du sixième Adjoint au Maire, à bulletins secrets, à la majorité absolue, scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 53

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Blancs ou nuls : 09

Suffrages exprimés : 44

A obtenu :

Madame Martine BORAGNO : 44 voix

En conséquence, est déclarée élue en qualité de sixième Adjointe au Maire : Madame Martine BORAGNO.

a) **DECIDE, à l'unanimité,** de maintenir à huit le nombre de délégués du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Il est fait appel aux listes de candidats.

Une première liste de candidats appelée « liste A » est composée de :

- Madame Nicole PERNOT
- Monsieur Jean SPIRI
- Madame Aurélie TAQUILLAIN
- Madame Maria GARCIA
- Madame Solange ROSSIGNOL
- Madame Martine BORAGNO

Une deuxième liste de candidats appelée « liste B » est composée de :

- Madame Aline DELOBEL
- Monsieur Jean-Philippe ELIE

Une troisième liste de candidats appelée « liste C » est composée de :

- Monsieur Karim LARNAOUT
- Madame Ghizlaine GUESSOUS

PROCÉDE à l'élection des membres pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 53

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Blancs ou nuls : 03

Suffrages exprimés : 50

Sièges à attribuer : 8

Quotient électoral : 6,25

Ont obtenu :

Liste A	43 voix	soit	6 sièges
Liste B	05 voix	soit	1 siège
Liste C	02 voix	soit	1 siège

En conséquence sont déclarés élus pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Nicole PERNOT
- Monsieur Jean SPIRI
- Madame Aurélie TAQUILLAIN
- Madame Maria GARCIA
- Madame Solange ROSSIGNOL
- Madame Martine BORAGNO
- Madame Aline DELOBEL
- Monsieur Karim LARNAOUT

b) Après avoir fait appel aux candidatures,

Pour siéger au sein de la commission de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement :

Madame Valérie DELHAYE déclare être candidate.

DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ELIT Madame Valérie DELHAYE pour siéger au sein de la commission de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement.

Délibération adoptée par 44 pour, 9 abstentions

c) Après avoir fait appel aux candidatures,

Madame Valérie DELHAYE déclare être candidate pour siéger au sein du conseil d'école Charles Perrault.
Madame Aline DELOBEL déclare être candidate pour siéger au sein du conseil d'école Charles Perrault.

Madame Valérie DELHAYE déclare être candidate pour siéger au sein du conseil d'école Jules Verne.
Monsieur Jean-Philippe ELIE déclare être candidat pour siéger au sein du conseil d'école Jules Verne.

DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ONT OBTENU pour siéger au sein du conseil d'école Charles Perrault :

- Madame Valérie DELHAYE : 44 voix
- Madame Aline DELOBEL : 5 voix

ONT OBTENU pour siéger au sein du conseil d'école Jules Verne :

- Madame Valérie DELHAYE : 44 voix
- Monsieur Jean-Philippe ELIE : 5 voix

ELIT Madame Valérie DELHAYE pour siéger au sein du conseil d'école Charles Perrault.

ELIT Madame Valérie DELHAYE pour siéger au sein du conseil d'école Jules Verne.

d) Après avoir fait appel aux candidatures,

Pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Partenaires pour l'emploi
– Mission locale Rives de Seine :

Madame Valérie DELHAYE déclare être candidate.
Madame Aline DELOBEL déclare être candidate.

DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ONT OBTENU :

- Madame Valérie DELHAYE : 44 voix
- Madame Aline DELOBEL : 5 voix

ELIT Madame Valérie DELHAYE pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Partenaires pour l'emploi – Mission locale Rives de Seine.

PREND ACTE de la communication des rapports 2016 sur les conditions d'exécution des services publics, pour la distribution d'énergies calorifique et frigorifique, le stationnement, l'enlèvement des véhicules, la gestion du marché aux comestibles Faubourg de l'Arche et la gestion des structures d'accueil petite enfance « Les Galopins », « Le Petit Prince », « Armand Silvestre » et « Les Bout'chous ».

Pas de vote

VOTE la décision modificative n°5 du budget principal de la Ville (*cf. annexe n°1*).

Délibération adoptée par 48 pour, 5 abstentions

APPROUVE le montant des subventions figurant dans la décision modificative n°5 du budget principal de la Ville.

AUTORISE Monsieur GIMONET, Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à ces attributions de subventions.

Délibération adoptée par 53 pour

Etant précisé que ne participent pas aux votes respectivement pour les associations suivantes :

- *Amicale du personnel : Monsieur KOSSOWSKI*
- *Association des Commerçants de Courbevoie : Monsieur GIMONET*
- *OGEC Sainte-Geneviève – Saint-Pierre-Saint-Paul : Monsieur GIMONET*
- *Rotary Club La Défense : Monsieur ACCART*

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Pas de vote

ENTEND l'amendement de rejet préalable à la présente délibération, transmis par Monsieur LARNAOUT le 20 novembre 2017.

VOTE l'amendement : **7 pour, 46 contres**

L'amendement est rejeté.

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville, la Société Publique Locale « Centre Evènementiel et Culturel » et l'association Atmosphères 21 pour la mise en place d'un festival culturel et environnemental pour les éditions 2018, 2019 et 2020.

AUTORISE Monsieur ACCART, Adjoint au Maire, à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 44 pour, 9 abstentions

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'OPH Courbevoie Habitat relative à la mise en place d'un chantier de prévention et d'insertion à destination des jeunes.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 51 pour, 2 abstentions

APPROUVE la convention entre la Ville et l'Etablissement VAL Courbevoie relative à la tarification des repas applicable à ce dernier.

AUTORISE Madame DEVILLARS, Adjointe au Maire, à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à l'assurance statutaire des agents de la Ville et de VAL Courbevoie avec le groupement AXA FRANCE VIE / GRAS SAVOYE, avec une formule identique pour la Ville et VAL Courbevoie, pour un taux de prime de 1,82 %, avec une franchise de 15 jours par évènement et toute modification du contrat en cours d'exécution, ainsi que les pièces correspondantes.

Délibération adoptée par 48 pour, 5 abstentions

ACCORDE une indemnité de fonctions mensuelle brut de 413,84 euros à Monsieur Khalid AIT OMAR, Conseiller municipal délégué aux évènements sportifs.

ACCORDE une indemnité de fonctions mensuelle brut de 1.557,33 euros à Madame Martine BORAGNO 6^{ème} Adjointe au Maire.

PRECISE que le montant mensuel de ces indemnités suivra les évolutions du point d'indice de la fonction publique et que son versement prend effet à la date à laquelle les délégations ont revêtu un caractère exécutoire.

APPROUVE les tableaux annexés n°1 et n°2 détaillant les indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués (*cf. annexes n°2*).

Délibération adoptée par 46 pour, 7 abstentions

APPROUVE la convention type de partenariat entre la Ville, la société APITERRA et les partenaires privés relative à l'installation de ruches pédagogiques dans les espaces verts communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer avec les différents partenaires privés, actuels ou à venir, ainsi que ses avenants et tous les documents y afférents.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux au sein du bâtiment « Colombes », à titre gratuit, au bénéfice de l'Association des Paralysés de France (APF), pour la gestion d'une « Handi-matérielhèque ».

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE le contrat de partenariat Wweeddo, plateforme participative permettant aux jeunes de 13 à 25 ans de lancer des projets individuels ou collectifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à l'exécuter, ainsi que tous les documents y afférents et avenants.

Délibération adoptée par 53 pour

PREND ACTE du compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dont chaque membre du conseil a reçu la liste avec la convocation à la présente réunion.

Liste des décisions prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Date	Objet
12/10/2017	Reprise des terrains communs dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec
12/10/2017	Reprise des concessions temporaires, trentenaires, cinquantenaires et centenaires dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec
du 12/10/2017 au 27/10/2017	Achats et renouvellements de concessions dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec

LISTE DES DECISIONS POUR LES MARCHES

DATE	MONTANT HT	SOCIETE
02/10/2017	139 953,39 €	MARCEL VILLETTE Entretien des espaces plantés et des surfaces minérales des cimetières
18/10/2017	*	EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE Maintenance des groupes électrogènes des bâtiments communaux * accord-cadre à prix mixte : montant forfaitaire : 47 816,32 € HT partie à bons de commandes : montant maximum : 240 000 € HT
19/10/2017	*	ASTEN Travaux d'entretien des voies communales, cours d'école, bâtiments communaux et parcs et jardins - revêtement asphalte * accord-cadre à bons de commande : montant maximum sur la durée totale du marché : 300 000 € HT
26/10/2017	*	ASSOCIATION ESPACES Chantier d'insertion pour l'entretien des pigeonniers, des espaces verts et pour l'animation des jardins solidaires et partagés * accord-cadre à prix mixte : montant forfaitaire annuel : 31 657,36 € HT partie à bons de commande : montant maximum annuel : 40 000 € HT
03/11/2017	*	3D.I SARL Fourniture de panneaux de règlements des parcs et squares * accord-cadre à prix mixte : partie forfaitaire : 15 256,50 € HT partie à bons de commandes : montant maximum annuel : 10 000 € HT
03/11/2017	*	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT PRESSE – A2 PRESSE Fourniture de journaux, revues, périodiques et gestion des abonnements * accord-cadre à bons de commande : montant minimum annuel : 15 000 € HT montant maximum annuel : 40 000 € HT

ENTEND les questions orales posées concernant :

- l'installation prochaine des stations vélib, grâce aux moyens engagés par la municipalité pour la création de ce nouveau service et ses multiples actions déployées pour favoriser le développement des modes de circulation douces, en lien notamment avec les Villes du Territoire Paris Ouest La Défense ;
- les actions engagés par la Ville pour faciliter l'usage du vélo sur les ponts de Levallois, de Courbevoie et de Neuilly ;
- la vigilance de la Ville quant aux travaux souterrains effectués par SNCF Réseau dans le cadre du chantier Eole, lesquels relèvent uniquement de sa responsabilité ;
- la volonté de la municipalité de réorganiser Quais libres en 2018 en prévoyant une sécurité optimale, évènement annulé cette année au regard des recommandations de la police nationale ;
- la conclusion du protocole d'accord avec la société Elysée Pierre qui permettra le déblocage de l'opération engagée dans le futur Ecoquartier Delage, qui intégrera en particulier un groupe scolaire comportant une cour de récréation de 1.600 m² et dont le plan de l'îlot projeté n'est évidemment qu'à l'état de projet dans la phase actuelle de cette opération ;
- la prise en compte par la Ville de l'opération d'aménagement de la ZAC des Groues à Nanterre et ses liaisons avec le quartier du Faubourg de l'Arche et notamment le parc Nelson Mandela ;
- l'existence effective d'un jardin du souvenir dans le cimetière dont sa mise en fonctionnement aura lieu prochainement à la suite de finalisations techniques et la refonte du règlement des cimetières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 38, le 21 novembre 2017.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Richard CROCHE

Jacques KOSSOWSKI
Président du Territoire Paris Ouest La Défense

Annexes :

- décision modificative n°5 du budget principal de la Ville (*annexe n°1*)
- tableaux des indemnités de fonctions des élus municipaux (*annexe n°2*)

Décision Modificative n°5 - Budget Principal Ville
DELIBERATION DU 20/11/2017

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Imputation	Code service	Opération	N° AP	Libellé	Montant	
				<u>Opérations réelles</u>		
6558-213-65	DENSEIGN			Enseignement 1er degré privé	30 394,36	
658-213-65	DENSEIGN			frais de scolarité écoles privées	6 504,26	
6068-213-011	DENSEIGN			Projet éducatif nutrition	-5 312,96	
6251-255-011	DENSEIGN			classes d'environnement clés en mains	-25 081,40	
611-212-011	DENSEIGN			Apprentissage de l'anglais plateforme école à domicile	-6 504,26	
6574-025-65	FINANCES			provisions subventions de fonctionnement aux associations	-85 267,00	
6745-025-67	FINANCES			provisions subventions exceptionnelles aux associations	0,00	
6745-025-67	FINANCES			provisions subventions exceptionnelles pour manifestation	13 881,00	
6574-64-65	FINANCES			Subvention de fonctionnement - Petit Cœur de Beurre	2 500,00	
6574-30-65	FINANCES			Subvention de fonctionnement - Désir Bel Canto	500,00	
6574-94-65	FINANCES			Subvention de fonctionnement - Association des commerçants de Courbevoie	15 000,00	
6574-025-65	FINANCES			Subvention de fonctionnement - Amicale du personnel	40 000,00	
6745-211-67	FINANCES			Subvention exceptionnelle - OGEC Sainte-Genviève Saint-Pierre Saint-Paul	11 920,00	
6745-96-67	FINANCES			Subvention exceptionnelle - Lions Club Grande Arche	1 466,00	
6188-020-011	FINANCES			provisions dépenses		
				<u>Opérations d'ordre</u>		
023-01-023	FINANCES			Virement à la section d'investissement	0,00	
				TOTAL dépenses de fonctionnement	0,00	

FONCTIONNEMENT						
RECETTES						
Imputation	Code service	Opération	N° AP	Libellé	Montant	
				<u>Opérations réelles</u>		
				<u>Opérations d'ordre</u>		
				TOTAL recettes fonctionnement	0,00	

Imputation	Code service	Opération	N° AP	Libellé	Montant	
------------	--------------	-----------	-------	---------	---------	--

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Imputation	Code service	Opération	N° AP	Libellé	Montant	Ajustement AP
2033-824-20 2115-824-21	URBA URBA	14D03737	2014/1	<u>Opérations réelles</u>		
				ANNONCES LEGALES	13 000,00	
				TERRAINS BATIS ZONE UF	-13 000,00	
				<u>Opérations d'ordre</u>		
				TOTAL dépenses investissement	0,00	0,00

INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Imputation	Code service	Opération	N° AP	Libellé	Montant	
				<u>Opérations réelles</u>		
				<u>Opérations d'ordre</u>		
				TOTAL recettes investissement	0,00	

VILLE DE COURBEVOIE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION RELATIVE

**AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

NOM PRENOM	FONCTION	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE (BASE ENVELOPPE)	Majoration 15%	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE TOTALE
KOSSOWSKI Jacques	MAIRE	4 257,72	638,66	4 896,38
LIMOGE Marie-Pierre	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
CESARI Eric	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
COURTES Daniel	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
PERNOT Nicole	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
GIMONET Patrick	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
BORAGNO Martine	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
SPIRI Jean	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
TAQUILAIN Aurélie	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
ACCART Bernard	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
DJEBBARI Charazed	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
JEAN Yves	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
LOQUENEUX Sandrine	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
DESEMAISON Serge	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
DEVILLARS Laetitia	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
RENAULT Nathalie	ADJOINT	1 354,20	203,13	1 557,33
JACOB-CHAILLET Marion	ADJOINT DE QUARTIER	1 151,07	172,66	1 323,73
DE COMPIEGNE Hervé	ADJOINT DE QUARTIER	1 151,07	172,66	1 323,73
GEORGET Michel	ADJOINT DE QUARTIER	1 151,07	172,66	1 323,73
MORELLE Catherine	ADJOINT DE QUARTIER	1 151,07	172,66	1 323,73
RAYER Guy	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
MONGIN Reynald	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
FICHANT Stéphane	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
ECRAN Catherine	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
ROSSIGNOL Solange	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
SAINT-GABRIEL Arthur	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
d'ALIGNY Sybille	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
CHATELAIN Hervé	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
AIT OMAR Khalid	CONSEILLER DELEGUE	413,84		413,84
TOTAL		32 899,64	4 376,26	37 275,90

VILLE DE COURBEVOIE

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION RELATIVE

AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Population : 50 000 à 99 999

Traitement de
référence IB 1022 IM 826

	Indemnités maximales (calcul enveloppe globale)		Propositions d'attribution		
	% base de référence (taux maxi)	Total indemnités annuelles	% base de référence attribué	Majoration chef-lieu de canton (2)	Total indemnités annuelles versées
Maire	110%	51 092,67	110,0%	15%	58 756,57
15 Adjointes au maire	44%	306 556,01 €	35,0%	15%	280 320,11
4 Adjointes de quartier	44%	81 748,27 €	29,7%	15%	63 539,14
9 Conseillers municipaux délégués			10,7%		44 695,03
TOTAL (1)		439 396,94	394 795,74 €		447 310,84

(1) L'indemnité de Monsieur le Maire n'est plus écartée depuis juin 2017.

(2) La majoration de 15% applicable aux communes chefs-lieux de canton n'entre pas dans le calcul de l'enveloppe globale ni dans le décompte. C'est donc le montant total des indemnités versées annuellement, hors majoration, qui doit être comparé au montant de l'enveloppe maximale autorisée.